



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-98086>

Département(s) de publication : **94, 75, 78, 91, 92, 93, 95**

Annonce n° **24-98086**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Assistance Publique des Hôpitaux de Paris

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Prestations de restauration concédée pour les patients et le personnel de certains hôpitaux et sites non hospitaliers de l'AP-HP

Description : Prestations de restauration concédée pour les patients et le personnel de certains hôpitaux et sites non hospitaliers de l'AP-HP

Identifiant de la procédure : 6573c692-03d9-4d55-9fc7-ae62f55c2f9e

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : Procédure adaptée (Services spécifiques et sociaux)

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 55320000 Services de distribution de repas

2.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : France pour les divers hôpitaux et des divers sites de l'APHP

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Option A : Le Titulaire bénéficie de l'avance, sous réserve des conditions visées aux articles L. 2191-2 et L. 2191-3 du Code de la commande publique, à raison de 5% du montant minimum du marché si celui-ci est supérieur à 50 000 euros HT. Lorsque le titulaire du marché public est une petite ou moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13 du Code de la commande publique, le taux minimal de l'avance est porté à 30 %. Il peut y renoncer en le mentionnant expressément sur l'acte d'engagement. L'avance est versée et remboursée selon les dispositions du code de la commande publique.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Prestations de restauration concédée pour les patients et le personnel de certains hôpitaux : HEGP, Robert Debré et Louis Debré, Jean Verdier et Antoine Béclère

Description : Quantités prévisionnelles globales par jour sur site : HEGP : 2100 repas Robert Debré : 1460 repas Louis Mourier : 1480 repas Jean Verdier : 495 repas Antoine Béclère : 1250 repas

Identifiant interne : 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 55321000 Services de préparation de repas

Options :

Description des options : La tranche ferme du marché concerne l'offre de restauration globale pour les patients et les personnels de l'AP-HP tels que définit dans les CCTP de chaque lot. Cette tranche sera mise en œuvre dès la notification de l'ensemble des lots à chaque titulaire. Tranche optionnelle n°2 : Uniquement pour le site Antoine Béclère : : Proposition d'une offre alimentaire élaborée et/ou livrée en multi portion dont le mode de réchauffe utilisé sur le site sera exclusivement de la remise en température. Elle concerne uniquement les VPO et les accompagnements. Elle doit être faite à partir de produits frais déjà cuits et prêt à l'emploi. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 1 mois après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°3 : Uniquement pour le site Jean Verdier : Proposition d'une offre alimentaire élaborée et/ou livrée en multi portion dont le mode de réchauffe utilisé sur le site sera exclusivement de la remise en température. Elle concerne uniquement les VPO et les accompagnements. Elle doit être faite à partir de produits frais déjà cuits et prêt à l'emploi. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 1 mois après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois

avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°4 : 6 mois après la notification de chaque lot, le taux de produits EGALIM devra être de 10% sur l'ensemble des sites dont 2% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 6 mois après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°5 : Au 01/06/2026 : Passage de 10 à 20% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 5% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 1 an après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°6 : Au 01/06/2027 : Passage de 20 à 30% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 10% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 2 ans après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°7 : Au 01/06/2028 : Passage de 30 à 50% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 3 ans après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°1 : Proposition d'une offre de gestion des contenants pour la vente à emporter et avec la mise en place d'une consigne. Cela concerne le site de Jean Verdier.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : France pour les besoins divers dans les hôpitaux et les divers sites de l'APHP

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Date de fin de durée : 31/05/2029

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris s'engage sur un montant minimum représenté par 50% du montant de chaque lot valorisé au niveau de l'offre du titulaire sur la durée totale du marché. Le titulaire s'engage sur un montant maximum représenté par 160% du montant de chaque lot valorisé au niveau de son offre sur la durée totale du marché. A titre d'information, une clause sociale a été mise en

œuvre dans les marchés précédents et sera applicable aux lots 1, 2 et 3 du présent accord cadre. Une visite obligatoire des sites est prévue dans le cadre de cette consultation. Une visite facultative pourra également être effectuée si souhaitée.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : En complément du formulaire DC2 ou équivalent, les documents et renseignements listés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité économique et financière, c'est-à-dire : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; - Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; - Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Les documents et renseignements listés à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité techniques et professionnelles, c'est-à-dire : - Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les principales fournitures sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; - Une liste des prestations de maintenance réalisées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé sur des marchés équivalents. - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - Un agrément sanitaire à jour pour les entreprises possédant une cuisine centrale en lien avec l'objet du présent marché et le plan de maîtrise sanitaire (PMS) ; - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres sera accepté.

Critère :

Type : Autre

Description : Déclaration sur l'honneur sur la situation du candidat, vis-à-vis de la Russie. En cas de groupement et ou de sous-traitance, cette attestation doit être transmise par l'ensemble des cotraitants et ou sous-traitants. Des autres pièces justificatives mentionnées notamment aux articles R. 2143-7 à R. 2143-10 du Code

de la commande publique, à savoir : L'attestation de régularité fiscale délivrée au 31/12 de l'année n - 1 par le comptable public ou équivalent. L'année n correspond à l'année de publication de la présente consultation ainsi que l'attestation sociale délivrée par l'URSSAF. Si ces documents ne sont pas présentés dans le dossier de candidature, ils doivent être fournis dans les 5 jours suivant l'envoi du courrier par télécopie, confirmée par envoi postal, informant le candidat qu'il est classé n° 1 : le jour d'envoi de la télécopie et le jour de réception ne sont pas comptabilisés (ex : envoi mercredi 9h00, réception lundi 9h00). Pour les candidats établis dans un Etat autre que la France, il sera demandé de produire les documents listés à l'article R. 2143-5 du Code de la commande publique. Ces documents seront accompagnés d'une traduction en français en application des articles précédemment cités ; Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile, demande justifiée par les contraintes d'accueil du public dans les hôpitaux, conformément aux exigences déterminées dans le CCAP ; Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ; Toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature, dont notamment des liens avec des entreprises adaptées ou des établissements et services d'aide par le travail ; 5) Les documents mentionnés dans la partie F1, ou si le candidat est domicilié à l'étranger, dans la partie G du formulaire Noti1 disponible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : En application de l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature : Le formulaire DC1 ou équivalent daté. OU Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; Le formulaire DC2 ou équivalent, les mentions du capital et du chiffre d'affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante. Ces formulaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances sur le lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 1 (coefficient : 50%) : Prix.

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 (coefficient : 25%) : Qualité technique de l'offre alimentaire, des menus et services proposés. Sous-critère a : Pertinence du plan d'accompagnement des sites proposé pour atteindre les objectifs du retour au fait maison (pondération : 30%) Sous-critère b : Variété des recettes proposées (fiches de recettes et qualité nutritionnelle des recettes (pondération : 20%) Sous-critère c : Politique d'achat et d'approvisionnement mise en œuvre pour l'exécution du marché (traçabilité, existence de partenariats avec des coopératives et / ou des filières agricoles, mode de sélection des produits, mode

d'approvisionnement (circuits courts, productions locales) et modalités de référencement (pondération : 30%) Sous-critère d : Contrôle et suivi des prestations y compris la gestion des ruptures (pondération 20%)

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 : (coefficient 15%) : Qualité des moyens humains déployés et politique sociale de l'entreprise Sous-critère a : Organisation pour la reprise du personnel (pondération 20%) Sous-critère b : Qualifications des personnels dédiés au marché et des encadrants (CV) (pondération 20%) Sous-critère c : Politique de formation proposée aux personnels dans le cadre du marché (pondération 20%) Sous-critère d : Gestion et organisation des remplacements (pondération 20%) Sous-critère e : Gestion des conflits, des évènements indésirables et imprévus, plan de continuité (grève, crise sanitaire, crise cyber...) (pondération 20%)

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 4 : (coefficient 10%) : Enjeux environnementaux et sociaux Sous-critère a : Qualité des contenants et limitation des emballages (Pondération 25%) Sous-critère b : Politique mise en œuvre pour lutter contre le gaspillage alimentaire (Pondération 25%) Sous-critère c : Maitrise des consommations énergétiques (Pondération 25%) Sous-critère d : politique de recrutement avec prise en compte de la diversité, la parité, le handicap, l'accessibilité à l'emploi (type de contrat proposés) et moyens de fidélisation (pondération 25%) Sous-critère b : Qualité des contenants (pondération 25%) Sous-critère c : Politique mise en œuvre pour lutter contre le gaspillage alimentaire (Pondération 25%) Sous-critère d : Maitrise des consommations énergétiques (Pondération 25%)

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : français

Date limite de demande d'informations complémentaires : 02/10/2024 à 16:00

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des offres : 14/10/2024 à 16:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - d'un recours de plein contentieux : dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. Auprès du Tribunal Administratif de Paris - 7 rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04. Courriel électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46 Organe chargé des procédures de médiation : Médiateur de la république Contact : consulter la rubrique « où trouver les délégués ? » sur <http://www.mediateur-republique.fr/> En cas de litige, le droit français est seul applicable.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Prestations de restauration concédée pour les personnels sur Henri Mondor et Albert Chenevier

Description : Quantités prévisionnelles globales par jour sur site : Henri Mondor : 600 repas
Albert Chenevier : 150 repas Centre de Loisirs : 120 repas chaque mercredi

Identifiant interne : 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 55321000 Services de préparation de repas

Options :

Description des options : La tranche ferme du marché concerne l'offre de restauration globale pour les patients et les personnels de l'AP-HP tels que définit dans les CCTP de chaque lot. Cette tranche sera mise en œuvre dès la notification de l'ensemble des lots à chaque titulaire. Tranche optionnelle n°1 : Uniquement pour le site Albert Chenevier : Proposition d'une offre alimentaire élaborée et/ou

livrée en multi portion dont le mode de réchauffe utilisé sur le site sera exclusivement de la remise en température. Elle concerne uniquement les VPO et les accompagnements. Elle doit être faite à partir de produits frais déjà cuits et prêt à l'emploi. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 1 mois après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°4 : 6 mois après la notification de chaque lot, le taux de produits EGALIM devra être de 10% sur l'ensemble des sites dont 2% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 6 mois après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°5 : Au 01/06/2026 : Passage de 10 à 20% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 5% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 1 an après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°6 : Au 01/06/2027 : Passage de 20 à 30% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 10% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 2 ans après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°7 : Au 01/06/2028 : Passage de 30 à 50% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 3 ans après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°1 : Proposition d'une offre de gestion des contenants pour la vente à emporter et avec la mise en place d'une consigne. Cela concerne les sites d'Henri Mondor et Albert Chenevier.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : France pour les besoins des hôpitaux et des divers sites de l'APHP

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Date de fin de durée : 31/05/2029

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris s'engage sur un montant minimum représenté par 50% du montant de chaque lot valorisé au niveau de l'offre du titulaire sur la durée totale du marché. Le titulaire s'engage sur un montant maximum représenté par 160% du montant de chaque lot valorisé au niveau de son offre sur la durée totale du marché. A titre d'information, une clause sociale a été mise en œuvre dans les marchés précédents et sera applicable aux lots 1, 2 et 3 du présent accord cadre. Une visite obligatoire des sites est prévue dans le cadre de cette consultation. Une visite facultative pourra également être effectuée si souhaitée.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : En complément du formulaire DC2 ou équivalent, les documents et renseignements listés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité économique et financière, c'est-à-dire : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; - Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; - Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Les documents et renseignements listés à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité techniques et professionnelles, c'est-à-dire : - Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les principales fournitures sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; - Une liste des prestations de maintenance réalisées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé sur des marchés équivalents. - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - Un agrément sanitaire à jour pour les entreprises possédant une cuisine centrale en lien avec l'objet du présent marché et le plan de maîtrise sanitaire (PMS) ; - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres sera accepté.

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : En application de l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature : 1° Le formulaire DC1 ou équivalent daté. OU Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; 2° Le formulaire DC2 ou équivalent, les mentions du capital et du chiffre d'affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante. Ces formulaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances sur le lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Critère :

Type : Autre

Description : Déclaration sur l'honneur sur la situation du candidat, vis-à-vis de la Russie. En cas de groupement, cette attestation doit être transmise par l'ensemble des cotraitants. Des autres pièces justificatives mentionnées notamment aux articles R. 2143-7 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, à savoir : 1) L'attestation de régularité fiscale délivrée au 31/12 de l'année n - 1 par le comptable public ou équivalent. L'année n correspond à l'année de publication de la présente consultation ainsi que l'attestation sociale délivrée par l'URSSAF. Si ces documents ne sont pas présentés dans le dossier de candidature, ils doivent être fournis dans les 5 jours suivant l'envoi du courrier par télécopie, confirmée par envoi postal, informant le candidat qu'il est classé n° 1 : le jour d'envoi de la télécopie et le jour de réception ne sont pas comptabilisés (ex : envoi mercredi 9h00, réception lundi 9h00). Pour les candidats établis dans un Etat autre que la France, il sera demandé de produire les documents listés à l'article R. 2143-5 du Code de la commande publique. Ces documents seront accompagnés d'une traduction en français en application des articles précédemment cités ; 2) une copie de la police d'assurance de responsabilité civile, demande justifiée par les contraintes d'accueil du public dans les hôpitaux, conformément aux exigences déterminées dans le CCAP; 3) Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ; 4) toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature, dont notamment des liens avec des entreprises adaptées ou des établissements et services d'aide par le travail ; 5) Les documents mentionnés dans la partie F1, ou si le candidat est domicilié à l'étranger, dans la partie G du formulaire Noti1 disponible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

5.1.10 Critères d'attribution**Critère :**

Type : Prix

Description : Critère 1 (coefficient : 50%) : Prix.

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 (coefficient : 25%) : Qualité technique de l'offre alimentaire, des menus et services proposés. Sous-critère a : Pertinence du plan d'accompagnement des sites proposé pour atteindre les objectifs du retour au fait maison (pondération : 30%) Sous-critère b : Variété des recettes proposées (fiches de recettes et qualité nutritionnelle des recettes (pondération : 20%) Sous-critère c : Politique d'achat et d'approvisionnement mise en œuvre pour l'exécution du marché (traçabilité, existence de partenariats avec des coopératives et / ou des filières agricoles, mode de sélection des produits, mode d'approvisionnement (circuits courts, productions locales) et modalités de référencement (pondération : 30%) Sous-critère d : Contrôle et suivi des prestations y compris la gestion des ruptures (pondération 20%)

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 : (coefficient 15%) : Qualité des moyens humains déployés et politique sociale de l'entreprise Sous-critère a : Organisation pour la reprise du personnel (pondération 20%) Sous-critère b : Qualifications des personnels dédiés au marché et des encadrants (CV) (pondération 20%) Sous-critère c : Politique de formation proposée aux personnels dans le cadre du marché (pondération 20%) Sous-critère d : Gestion et organisation des remplacements (pondération 20%) Sous-critère e : Gestion des conflits, des évènements indésirables et imprévus, plan de continuité (grève, crise sanitaire, crise cyber...) (pondération 20%)

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 4 : (coefficient 10%) : Enjeux environnementaux et sociaux Sous-critère a : Qualité des contenants et limitation des emballages (Pondération 25%) Sous-critère b : Politique mise en œuvre pour lutter contre le gaspillage alimentaire (Pondération 25%) Sous-critère c : Maitrise des consommations énergétiques (Pondération 25%) Sous-critère d : politique de recrutement avec prise en compte de la diversité, la parité, le handicap, l'accessibilité à l'emploi (type de contrat proposés) et moyens de fidélisation (pondération 25%)

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : français

Date limite de demande d'informations complémentaires : 02/10/2024 à 16:00

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des offres : 14/10/2024 à 16:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - d'un recours de plein contentieux : dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. Auprès du Tribunal Administratif de Paris - 7 rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04. Courriel électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46 Organe chargé des procédures de médiation : Médiateur de la république Contact : consulter la rubrique « où trouver les délégués ? » sur <http://www.mediateur-republique.fr/> En cas de litige, le droit français est seul applicable.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Prestations de restauration concédée pour les personnels du campus PICPUS

Description : Quantités prévisionnelles globales par jour sur site : Environ 360 repas

Identifiant interne : 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 55321000 Services de préparation de repas

Options :

Description des options : La tranche ferme du marché concerne l'offre de restauration globale pour les patients et les personnels de l'AP-HP tels que définit dans les CCTP de chaque lot. Cette tranche sera mise en œuvre dès la notification

de l'ensemble des lots à chaque titulaire. Tranche optionnelle n°4 : 6 mois après la notification de chaque lot, le taux de produits EGALIM devra être de 10% sur l'ensemble des sites dont 2% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 6 mois après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°5 : Au 01/06/2026 : Passage de 10 à 20% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 5% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 1 an après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°6 : Au 01/06/2027 : Passage de 20 à 30% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 10% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 2 ans après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°7 : Au 01/06/2028 : Passage de 30 à 50% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 3 ans après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°1 : Proposition d'une offre de gestion des contenants pour la vente à emporter et avec la mise en place d'une consigne. Cela concerne le site de Picpus.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : France pour les besoins divers dans les hôpitaux et les divers sites de l'APHP

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Date de fin de durée : 29/05/2029

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris s'engage sur un montant minimum représenté par 50% du montant de chaque lot valorisé au niveau de l'offre du titulaire sur la durée totale du marché. Le titulaire s'engage sur un montant maximum représenté par 160% du montant de chaque lot valorisé au niveau de son offre sur la durée totale du marché. A titre d'information, une clause sociale a été mise en

œuvre dans les marchés précédents et sera applicable aux lots 1, 2 et 3 du présent accord cadre. Une visite obligatoire des sites est prévue dans le cadre de cette consultation. Une visite facultative pourra également être effectuée si souhaitée.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : En complément du formulaire DC2 ou équivalent, les documents et renseignements listés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité économique et financière, c'est-à-dire : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; - Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; - Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Les documents et renseignements listés à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité techniques et professionnelles, c'est-à-dire : - Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les principales fournitures sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; - Une liste des prestations de maintenance réalisées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé sur des marchés équivalents. - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - Un agrément sanitaire à jour pour les entreprises possédant une cuisine centrale en lien avec l'objet du présent marché et le plan de maîtrise sanitaire (PMS) ; - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres sera accepté.

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : En application de l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature : 1° Le formulaire DC1 ou équivalent daté. OU Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du

Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; 2° Le formulaire DC2 ou équivalent, les mentions du capital et du chiffre d'affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante. Ces formulaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances sur le lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Critère :

Type : Autre

Description : Déclaration sur l'honneur sur la situation du candidat, vis-à-vis de la Russie. En cas de groupement et ou de sous-traitance, cette attestation doit être transmise par l'ensemble des cotraitants et ou sous-traitants. Les autres pièces justificatives mentionnées notamment aux articles R. 2143-7 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, à savoir : 1) L'attestation de régularité fiscale délivrée au 31/12 de l'année n - 1 par le comptable public ou équivalent. L'année n correspond à l'année de publication de la présente consultation ainsi que l'attestation sociale délivrée par l'URSSAF. Si ces documents ne sont pas présentés dans le dossier de candidature, ils doivent être fournis dans les 5 jours suivant l'envoi du courrier par télécopie, confirmée par envoi postal, informant le candidat qu'il est classé n° 1 : le jour d'envoi de la télécopie et le jour de réception ne sont pas comptabilisés (ex : envoi mercredi 9h00, réception lundi 9h00). Pour les candidats établis dans un Etat autre que la France, il sera demandé de produire les documents listés à l'article R. 2143-5 du Code de la commande publique. Ces documents seront accompagnés d'une traduction en français en application des articles précédemment cités ; 2) une copie de la police d'assurance de responsabilité civile, demande justifiée par les contraintes d'accueil du public dans les hôpitaux, conformément aux exigences déterminées dans le CCAP ; 3) Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ; 4) toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature, dont notamment des liens avec des entreprises adaptées ou des établissements et services d'aide par le travail ; 5) Les documents mentionnés dans la partie F1, ou si le candidat est domicilié à l'étranger, dans la partie G du formulaire Not1 disponible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 1 (coefficient : 50%) : Prix

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 (coefficient : 25%) : Qualité technique de l'offre alimentaire, des menus et services proposés. Sous-critère a : Pertinence du plan d'accompagnement des sites proposé pour atteindre les objectifs du retour au fait maison (pondération : 30%) Sous-critère b : Variété des recettes proposées (fiches de recettes et qualité nutritionnelle des recettes (pondération : 20%) Sous-critère c : Politique d'achat et d'approvisionnement mise en œuvre pour l'exécution du marché (traçabilité, existence de partenariats avec des

coopératives et / ou des filières agricoles, mode de sélection des produits, mode d'approvisionnement (circuits courts, productions locales) et modalités de référencement (pondération : 30%) Sous-critère d : Contrôle et suivi des prestations y compris la gestion des ruptures (pondération 20%)

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 : (coefficient 15%) : Qualité des moyens humains déployés et politique sociale de l'entreprise Sous-critère a : Organisation pour la reprise du personnel (pondération 20%) Sous-critère b : Qualifications des personnels dédiés au marché et des encadrants (CV) (pondération 20%) Sous-critère c : Politique de formation proposée aux personnels dans le cadre du marché (pondération 20%) Sous-critère d : Gestion et organisation des remplacements (pondération 20%) Sous-critère e : Gestion des conflits, des évènements indésirables et imprévus, plan de continuité (grève, crise sanitaire, crise cyber...) (pondération 20%)

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 4 : (coefficient 10%) : Enjeux environnementaux et sociaux Sous-critère a : Qualité des contenants et limitation des emballages (Pondération 25%) Sous-critère b : Politique mise en œuvre pour lutter contre le gaspillage alimentaire (Pondération 25%) Sous-critère c : Maitrise des consommations énergétiques (Pondération 25%) Sous-critère d : politique de recrutement avec prise en compte de la diversité, la parité, le handicap, l'accessibilité à l'emploi (type de contrat proposés) et moyens de fidélisation (pondération 25%)

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : français

Date limite de demande d'informations complémentaires : 02/10/2024 à 16:00

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requis

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variante : Autorisée

Date limite de réception des offres : 14/10/2024 à 16:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - d'un recours de plein contentieux : dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. Auprès du Tribunal Administratif de Paris - 7 rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04. Courriel électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46 Organe chargé des procédures de médiation : Médiateur de la république Contact : consulter la rubrique « où trouver les délégués ? » sur <http://www.mediateur-republique.fr/> En cas de litige, le droit français est seul applicable.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Prestations de restauration concédée pour les personnels de l'AGEPS

Description : Quantités prévisionnelles globales par jour sur site : Environ 100 repas

Identifiant interne : 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 55321000 Services de préparation de repas

Options :

Description des options : La tranche ferme du marché concerne l'offre de restauration globale pour les patients et les personnels de l'AP-HP tels que définit dans les CCTP de chaque lot. Cette tranche sera mise en œuvre dès la notification de l'ensemble des lots à chaque titulaire. Tranche optionnelle n°4 : 6 mois après la notification de chaque lot, le taux de produits EGALIM devra être de 10% sur l'ensemble des sites dont 2% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 6 mois après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°5 : Au 01/06/2026 : Passage de 10 à 20% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 5% de produits

issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 1 an après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°6 : Au 01/06/2027 : Passage de 20 à 30% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 10% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 2 ans après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°7 : Au 01/06/2028 : Passage de 30 à 50% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 3 ans après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°1 : Proposition d'une offre de gestion des contenants pour la vente à emporter et avec la mise en place d'une consigne. Cela concerne le site de l'AGEPS à Nanterre.

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : France pour les besoins divers dans les hôpitaux et les divers sites de l'APHP

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Date de fin de durée : 31/05/2027

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris s'engage sur un montant minimum représenté par 50% du montant de chaque lot valorisé au niveau de l'offre du titulaire sur la durée totale du marché. Le titulaire s'engage sur un montant maximum représenté par 160% du montant de chaque lot valorisé au niveau de son offre sur la durée totale du marché. Une visite obligatoire des sites est prévue dans le cadre de cette consultation. Une visite facultative pourra également être effectuée si souhaitée.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : En complément du formulaire DC2 ou équivalent, les documents et renseignements listés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux

marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité économique et financière, c'est-à-dire : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; - Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; - Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Les documents et renseignements listés à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité techniques et professionnelles, c'est-à-dire : - Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les principales fournitures sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; - Une liste des prestations de maintenance réalisées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé sur des marchés équivalents. - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - Un agrément sanitaire à jour pour les entreprises possédant une cuisine centrale en lien avec l'objet du présent marché et le plan de maîtrise sanitaire (PMS) ; - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres sera accepté.

Critère :

Type : Autre

Description : ° Déclaration sur l'honneur sur la situation du candidat, vis-à-vis de la Russie. En cas de groupement et ou de sous-traitance, cette attestation doit être transmise par l'ensemble des cotraitants et ou sous-traitants. Des autres pièces justificatives mentionnées notamment aux articles R. 2143-7 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, à savoir : 1) L'attestation de régularité fiscale délivrée au 31/12 de l'année n - 1 par le comptable public ou équivalent. L'année n correspond à l'année de publication de la présente consultation ainsi que l'attestation sociale délivrée par l'URSSAF. Si ces documents ne sont pas présentés dans le dossier de candidature, ils doivent être fournis dans les 5 jours suivant l'envoi du courrier par télécopie, confirmée par envoi postal, informant le candidat qu'il est classé n° 1 : le jour d'envoi de la télécopie et le jour de réception ne sont pas comptabilisés (ex : envoi mercredi 9h00, réception lundi 9h00). Pour les candidats établis dans un Etat autre que la France, il sera demandé de produire les documents listés à l'article R. 2143-5 du Code de la commande publique. Ces documents seront accompagnés d'une traduction en français en application des

articles précédemment cités ; 2) une copie de la police d'assurance de responsabilité civile, demande justifiée par les contraintes d'accueil du public dans les hôpitaux, conformément aux exigences déterminées dans le CCAP ; 3) Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ; 4) toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature, dont notamment des liens avec des entreprises adaptées ou des établissements et services d'aide par le travail ; 5) Les documents mentionnés dans la partie F1, ou si le candidat est domicilié à l'étranger, dans la partie G du formulaire Not1 disponible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : En application de l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique, le candidat produit à l'appui de sa candidature : 1° Le formulaire DC1 ou équivalent daté. OU Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; 2° Le formulaire DC2 ou équivalent, les mentions du capital et du chiffre d'affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante. Ces formulaires sont disponibles sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances sur le lien suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère 1 (coefficient : 50%) : Prix

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 2 (coefficient : 25%) : Qualité technique de l'offre alimentaire, des menus et services proposés. Sous-critère a : Pertinence du plan d'accompagnement des sites proposé pour atteindre les objectifs du retour au fait maison (pondération : 30%) Sous-critère b : Variété des recettes proposées (fiches de recettes et qualité nutritionnelle des recettes (pondération : 20%) Sous-critère c : Politique d'achat et d'approvisionnement mise en œuvre pour l'exécution du marché (traçabilité, existence de partenariats avec des coopératives et / ou des filières agricoles, mode de sélection des produits, mode d'approvisionnement (circuits courts, productions locales) et modalités de référencement (pondération : 30%) Sous-critère d : Contrôle et suivi des prestations y compris la gestion des ruptures (pondération 20%)

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 3 : (coefficient 15%) : Qualité des moyens humains déployés et politique sociale de l'entreprise Sous-critère a : Organisation pour la reprise du personnel (pondération 20%) Sous-critère b : Qualifications des personnels dédiés

au marché et des encadrants (CV) (pondération 20%) Sous-critère c : Politique de formation proposée aux personnels dans le cadre du marché (pondération 20%)
Sous-critère d : Gestion et organisation des remplacements (pondération 20%)
Sous-critère e : Gestion des conflits, des évènements indésirables et imprévus, plan de continuité (grève, crise sanitaire, crise cyber...) (pondération 20%)

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 4 : (coefficient 10%) : Enjeux environnementaux et sociaux
Sous-critère a : Qualité des contenants et limitation des emballages (Pondération 25%)
Sous-critère b : Politique mise en œuvre pour lutter contre le gaspillage alimentaire (Pondération 25%)
Sous-critère c : Maîtrise des consommations énergétiques (Pondération 25%)
Sous-critère d : politique de recrutement avec prise en compte de la diversité, la parité, le handicap, l'accessibilité à l'emploi (type de contrat proposés) et moyens de fidélisation (pondération 25%)

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : français

Date limite de demande d'informations complémentaires : 02/10/2024 à 16:00

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requis

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variante : Autorisée

Date limite de réception des offres : 14/10/2024 à 16:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet de : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - d'un recours de plein contentieux : dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. Auprès du Tribunal Administratif de Paris - 7 rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04. Courrier électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr

Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46 Organe chargé des procédures de médiation : Médiateur de la république Contact : consulter la rubrique « où trouver les délégués ? » sur <http://www.mediateur-republique.fr/> En cas de litige, le droit français est seul applicable.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0005

Titre : Prestation de restauration concédée pour les personnels de SCB-SCA-SMS

Description : Quantités prévisionnelles globales par jour sur site : SCB SR : entre 90 et 120 repas
SCB McDonald : entre 30 et 40 repas SCB Charenton : entre 90 et 120 repas

Identifiant interne : 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 55321000 Services de préparation de repas

Options :

Description des options : La tranche ferme du marché concerne l'offre de restauration globale pour les patients et les personnels de l'AP-HP tels que définit dans les CCTP de chaque lot. Cette tranche sera mise en œuvre dès la notification de l'ensemble des lots à chaque titulaire. Tranche optionnelle n°4 : 6 mois après la notification de chaque lot, le taux de produits EGALIM devra être de 10% sur l'ensemble des sites dont 2% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 6 mois après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°5 : Au 01/06/2026 : Passage de 10 à 20% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 5% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 1 an après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°6 : Au 01/06/2027 : Passage de 20 à 30% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 10% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 2 ans après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de

notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Tranche optionnelle n°7 : Au 01/06/2028 : Passage de 30 à 50% de produits EGALIM sur l'ensemble des sites dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Cette tranche est obligatoire et pourra être affermie 3 ans après la notification des lots concernés par l'AP-HP. La décision d'affermissement ou de non affermissement de cette tranche aux titulaires des lots prendra la forme d'un courrier de notification qui leur sera transmis 1 mois avant la date de mise en place ou non mise en place de cette tranche. Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°1 : Proposition d'une offre de gestion des contenants pour la vente à emporter et avec la mise en place d'une consigne. Cela concerne les sites du SCB/SMS/SCA

5.1.2 Lieu d'exécution

Pays : France

N'importe où dans le pays donné

Informations complémentaires : France pour les besoins divers dans les hôpitaux et les divers sites de l'APHP

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Date de fin de durée : 31/05/2029

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris s'engage sur un montant minimum représenté par 50% du montant de chaque lot valorisé au niveau de l'offre du titulaire sur la durée totale du marché. Le titulaire s'engage sur un montant maximum représenté par 160% du montant de chaque lot valorisé au niveau de son offre sur la durée totale du marché. Une visite obligatoire des sites est prévue dans le cadre de cette consultation. Une visite facultative pourra également être effectuée si souhaitée.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : En complément du formulaire DC2 ou équivalent, les documents et renseignements listés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité économique et financière, c'est-à-dire : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; - Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ; -

Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Les documents et renseignements listés à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité techniques et professionnelles, c'est-à-dire : - Une liste des principales livraisons effectuées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les livraisons et les principales fournitures sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; - Une liste des prestations de maintenance réalisées au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé sur des marchés équivalents. - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; - Un agrément sanitaire à jour pour les entreprises possédant une cuisine centrale en lien avec l'objet du présent marché et le plan de maîtrise sanitaire (PMS) ; - Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. Tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres sera accepté.

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Description : Des autres pièces justificatives mentionnées notamment aux articles R. 2143-7 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, à savoir : 1) L'attestation de régularité fiscale délivrée au 31/12 de l'année n - 1 par le comptable public ou équivalent. L'année n correspond à l'année de publication de la présente consultation ainsi que l'attestation sociale délivrée par l'URSSAF. Si ces documents ne sont pas présentés dans le dossier de candidature, Ils doivent être fournis dans les 5 jours suivant l'envoi du courrier par télécopie, confirmée par envoi postal, informant le candidat qu'il est classé n° 1 : le jour d'envoi de la télécopie et le jour de réception ne sont pas comptabilisés (ex : envoi mercredi 9h00, réception lundi 9h00). Pour les candidats établis dans un Etat autre que la France, il sera demandé de produire les documents listés à l'article R. 2143-5 du Code de la commande publique. Ces documents seront accompagnés d'une traduction en français en application des articles précédemment cités ; 2) une copie de la police d'assurance de responsabilité civile, demande justifiée par les contraintes d'accueil du public dans les hôpitaux, conformément aux exigences déterminées dans le CCAP ; 3) Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ; 4) toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature, dont notamment des liens avec des entreprises adaptées ou des établissements et services d'aide par le travail ; 5) Les documents mentionnés dans la partie F1, ou si le candidat est domicilié à l'étranger, dans la partie G du formulaire Noti1 disponible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Critère :**Type :** Autre

Description : Déclaration sur l'honneur sur la situation du candidat, vis-à-vis de la Russie. En cas de groupement et ou de sous-traitance, cette attestation doit être transmise par l'ensemble des cotraitants et ou sous-traitants. 6° Des autres pièces justificatives mentionnées notamment aux articles R. 2143-7 à R. 2143-10 du Code de la commande publique, à savoir : 1) L'attestation de régularité fiscale délivrée au 31/12 de l'année n - 1 par le comptable public ou équivalent. L'année n correspond à l'année de publication de la présente consultation ainsi que l'attestation sociale délivrée par l'URSSAF. Si ces documents ne sont pas présentés dans le dossier de candidature, ils doivent être fournis dans les 5 jours suivant l'envoi du courrier par télécopie, confirmée par envoi postal, informant le candidat qu'il est classé n° 1 : le jour d'envoi de la télécopie et le jour de réception ne sont pas comptabilisés (ex : envoi mercredi 9h00, réception lundi 9h00). Pour les candidats établis dans un Etat autre que la France, il sera demandé de produire les documents listés à l'article R. 2143-5 du Code de la commande publique. Ces documents seront accompagnés d'une traduction en français en application des articles précédemment cités ; 2) une copie de la police d'assurance de responsabilité civile, demande justifiée par les contraintes d'accueil du public dans les hôpitaux, conformément aux exigences déterminées dans le CCAP ; 3) Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ; 4) toute autre pièce que le candidat estime de nature à appuyer sa candidature, dont notamment des liens avec des entreprises adaptées ou des établissements et services d'aide par le travail ; 5) Les documents mentionnés dans la partie F1, ou si le candidat est domicilié à l'étranger, dans la partie G du formulaire Not1 disponible sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

5.1.10 Critères d'attribution**Critère :****Type :** Prix**Description :** Critère 1 (coefficient : 50%) : Prix.**Critère :****Type :** Qualité

Description : Critère 2 (coefficient : 25%) : Qualité technique de l'offre alimentaire, des menus et services proposés. Sous-critère a : Pertinence du plan d'accompagnement des sites proposé pour atteindre les objectifs du retour au fait maison (pondération : 30%) Sous-critère b : Variété des recettes proposées (fiches de recettes et qualité nutritionnelle des recettes (pondération : 20%) Sous-critère c : Politique d'achat et d'approvisionnement mise en œuvre pour l'exécution du marché (traçabilité, existence de partenariats avec des coopératives et / ou des filières agricoles, mode de sélection des produits, mode d'approvisionnement (circuits courts, productions locales) et modalités de référencement (pondération : 30%) Sous-critère d : Contrôle et suivi des prestations y compris la gestion des ruptures (pondération 20%)

Critère :**Type :** Qualité

Description : Critère 3 : (coefficient 15%) : Qualité des moyens humains déployés et politique sociale de l'entreprise
Sous-critère a : Organisation pour la reprise du personnel (pondération 20%)
Sous-critère b : Qualifications des personnels dédiés au marché et des encadrants (CV) (pondération 20%)
Sous-critère c : Politique de formation proposée aux personnels dans le cadre du marché (pondération 20%)
Sous-critère d : Gestion et organisation des remplacements (pondération 20%)
Sous-critère e : Gestion des conflits, des évènements indésirables et imprévus, plan de continuité (grève, crise sanitaire, crise cyber...) (pondération 20%)

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère 4 : (coefficient 10%) : Enjeux environnementaux et sociaux
Sous-critère a : Qualité des contenants et limitation des emballages (Pondération 25%)
Sous-critère b : Politique mise en œuvre pour lutter contre le gaspillage alimentaire (Pondération 25%)
Sous-critère c : Maîtrise des consommations énergétiques (Pondération 25%)
Sous-critère d : politique de recrutement avec prise en compte de la diversité, la parité, le handicap, l'accessibilité à l'emploi (type de contrat proposés) et moyens de fidélisation (pondération 25%)

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : français

Date limite de demande d'informations complémentaires : 02/10/2024 à 16:00

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Autorisée

Date limite de réception des offres : 14/10/2024 à 16:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Informations relatives aux délais de recours : Cette consultation peut faire l'objet : - d'un référé précontractuel : avant la conclusion du marché et jusqu'à sa date de notification dans les conditions prévues à l'article L 551-1 à L551-12 du code de justice administrative ; - d'un référé contractuel : dans les conditions définies aux articles L551-13 et L.551-23 et suivants du Code de Justice Administrative ; - d'un recours de plein contentieux : dans un

délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché public. Auprès du Tribunal Administratif de Paris - 7 rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04. Courrier électronique : greffe.ta-paris@juradm.fr Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46 Organe chargé des procédures de médiation : Médiateur de la république Contact : consulter la rubrique « où trouver les délégués ? » sur <http://www.mediateur-republique.fr/> En cas de litige, le droit français est seul applicable.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Assistance Publique des Hôpitaux de Paris

Numéro d'enregistrement : 26750045201928

Ville : Le Kremlin-Bicêtre

Pays : France

Adresse électronique : Secretariat.hotelier-restauration.aca@aphp.fr

Téléphone : 0153146960

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PARIS

Numéro d'enregistrement : 17750005500013

Ville : PARIS

Pays : France

Adresse électronique : greffe.taparis@juradm.fr

Téléphone : 01 44 59 44 00

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 34be8038-be63-4f30-9bae-246444e3abec - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché – régime assoupli

Date d'envoi de l'avis : 27/08/2024 à 14:53

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/08/2024